Image not found or type unknown

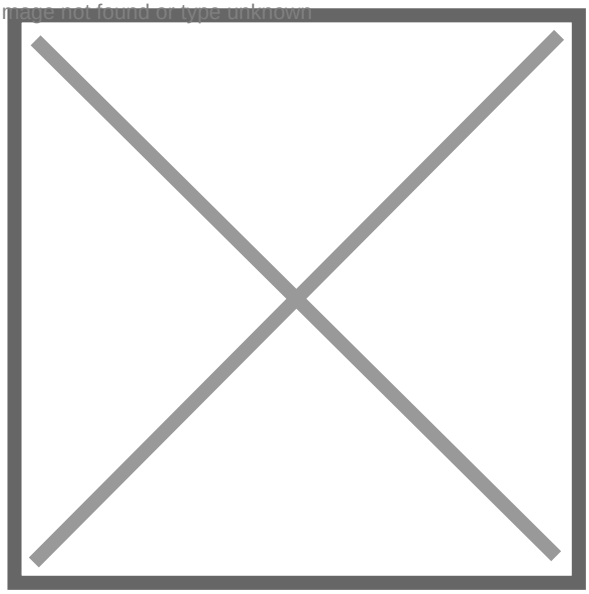

Refus de demande de naturalisation

Par **nayra**, le **28/07/2011** à **12:12**

Bonjour,
J'ai fait une demande de naturalisation, celle ci était ajournée a deux ans pour motifs de non respect de règlements en terme d'entrer et de séjours.
J'ai fait un recours hiérarchique
la réponse plus sévère encore: refus de naturalisation substituer à l'ajournement, pour le premier motifs ajouter à un 2em à savoir : Avoir travailler sans autorisation pendant la période de mon séjours irrégulier, tout en sachant que le job en question n'était pas dissimulé ou au noire mais bien déclaré, les charges payés. Un travail à temps partiel en bonne foi, juste pour pouvoir survivre dignement sans contraindre les lois en attendant l'aboutissement de ma demande de régularisation.
Merci

Par **mimi493**, le **28/07/2011** à **12:38**

Et ? Il y a un motif sérieux, vous n'avez pas respecté la loi française, donc vous devez attendre que ça s'oublie

Par **DAX5151**, le **28/07/2011** à **16:33**

IL faut attendre que ca s'ouble: Et il pense que cela va s'oublier aprês deux ans? Moi cela me fait rire. Quand ils ne veulent pas naturaliser quelqu'un, il le disent c'est plus simple comme

au lieu de trouver des superfuges.

Cela ne sert à rien de faire des recours Hierachiques. Car les personnes qui ont pris cette decision on une delegation de pouvoir du prefet. Donc ta lettre va atterir chez le même Monsieur qui a réfuser ta demande se Naturalisation.

Donc la seul chose est d'attendre!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés